



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

22 OCT. 2015

Dossier complet le

22 OCT. 2015

N° d'enregistrement

2015 - 00 1876

1. Intitulé du projet

Permis d'Aménager Quartier "VIP" + Aire de stationnement

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

S.A. LES GROSSES PIERRES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame DAUNIS Catherine

RCS / SIRET

351 555 438 000 16

Forme juridique

5530 Z

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 45 - Terrains de camping et caravanning permanents	<p>- Aménagement de 6 emplacements dans un quartier "VIP" et d'une Aire de stationnement.</p> <p>Cet aménagement sera réalisé à l'intérieur du périmètre du Permis d'Aménager délivré le 13 Septembre 2012.</p> <p>- Modification du périmètre actuel du Permis d'Aménager en rattachant deux parcelles (DT 234 et 235) jouxtant celui-ci. Les parcelles sont classées en zone Nt1 du PLU autorisant les activités de loisirs.</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à réorganiser les emplacements (253, 254, 255, 258, 259) en restant dans le périmètre défini dans le Permis d'Aménager n° PA 017 337 X 0002 arrêté le 13 Septembre 2012 (cf. plan A4).
265 emplacements, surface 69 023,00 m2

- Le projet du quartier "VIP" est réalisé sur la parcelle DT 94 et réutilise 2 emplacements existants (253 et 254) et crée 4 nouveaux emplacements de 150 m2 et une piscine de plein air de 50 m2 avec plages (cf. plan A5), soit un total de 6 emplacements "VIP".
Le stationnement des véhicules s'effectue sur le parking existant.

Entre les emplacements 258 et 259, une portion de voie nouvelle relie le parking avec emplacements existants.

En continuité de l'emplacement 257, s'insèrent 3 emplacements nouveaux.

Les accès au quartier "VIP" sont réalisés par un chemin piéton depuis la zone de stationnement.

- Le projet d'aire de stationnement est réalisé sur les parcelles DT 234 et 235, actuellement hors périmètre du camping mais en zone Nt1 (Loisirs) du PLU. La S.A. Les Grosses Pierres en est la propriétaire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet poursuit plusieurs objectifs :

- s'adapter à la nouvelle demande des vacanciers en améliorant les niveaux de prestations du cadre paysager, du confort et de l'intimité des emplacements.
- réduire l'imperméabilisation des sols en :
 - * créant des cheminements piétons (allées sablées), accès aux emplacements
 - * disposant d'emplacements de 150 et 190 m² enherbés et végétalisés
 - * obligeant le stationnement sur le parking interne
- conforter l'environnement paysager du site par des plantations d'essences locales (charte paysagère et Architecture Pays Marennes Oléron)
- dédensifier les aires de stationnement collectif en utilisant les parcelles libres (DT 234 et 235)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Projet quartier "VIP":

Le cheminement piéton desservant les emplacements sera réalisé en stabilisé

Les emplacements et l'ensemble du quartier "VIP" seront enherbés et recevront dans leur périphérie des plantations, conformément à la réglementation en vigueur.

Les mobile homes seront recouverts d'une façade bois. Les terrasses seront construites en bois. Les accès depuis le chemin piéton vers les mobile homes seront réalisés en platelage bois..

La piscine (5 X 10) recevra un revêtement de couleur claire.

les plages seront traitées pour partie en béton teinté masse de couleur claire, les espaces restants seront recouverts de revêtement perméable, conformément à la réglementation en vigueur.

Les eaux de vidange de la piscine seront évacuées conformément à la réglementation en vigueur.

Projet "Aire de stationnement"

L'aire de stationnement sera réalisée en dalles gazon posées sur gravier, ceinturée par une haie plantée d'arbres et arbustes d'essence locale.

Le calendrier prévisionnel programme les travaux en saison 2015 / 2016 pour une réouverture du camping en Avril 2017. Ces délais tiennent compte du délai d'instruction du Permis d'Aménager

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue des travaux, le camping sera réouvert et confortera un classement en ***** étoiles avec la création du quartier "VIP" avec piscine, en offrant une nouvelle alternative aux modes d'hébergement.

Il sera géré par la S.A. LES GROSSES PIERRES.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un Permis d'Aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Dimensions de la parcelle DT 94 (Quartier "VIP) de forme rectangulaire: Superficie du terrain	93,00 m de longueur x 21,40 m de largeur 1 990,00 m ²
Superficie de la parcelle DT 234: (Aire de stationnements)	425,00 m ²
Superficie de la parcelle DT 235: (Aire de stationnements)	345,00 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Camping "Les Grosses
Pierres"

Lieu-dit "Les Sables Vigniers"
Route de l'Hermitage
17 190 SAINT GEORGES
D'OLERON

Coordonnées géographiques¹

Long. -1 ° 370 ' 791 " Lat. 45 ° 96 ' 14 " 62

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Zone de stationnement automobile sur une partie de la parcelle DT 94.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 Avril 2009.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté n°04-1145 approuvé le 13 Avril 2004. Le camping est situé en dehors du périmètre.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté n°04-1145 approuvé le 13 Avril 2004.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Liste des annexes fournies: Annexe 1: (Celle ci obligatoire): Information relatives au maître d'ouvrage Annexe 2: Plan de situation et extrait PLU Annexe 3: Photographies dans l'environnement proche et dans le paysage lointain Annexe 4: Plan d'ensemble du camping du dossier du Permis d'Aménager du Camping obtenu le 13/09/2012 Annexe 5: Plan d'ensemble du camping - Etat futur avec quartier "VIP" + Aire de stationnements Annexe 6: Plan du quartier "VIP" Annexe 7: Plan des abords du camping Annexe 8: Reportage photos des abords du camping Annexe 9: Reportage photos des abords du camping

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

SAINT AUBIN LA PLAINE

le,

20/09/2012

Signature



MAÎTRISE D'OUVRAGE

S.A. LES GROSSES PIERRES
CAMPING "LES GROSSES PIERRES" - 17 190 SAINT GEORGES D'OLERON



MAÎTRISE D'OEUVRE

Architecte dplg-Urbaniste: Sarl Yves NICOLAS
Vendéopôle Sud Vendée Atlantique - 89, Avenue des Erables
85 210 SAINTE HERMINE
Tèl : 02.51.27.39.07 - Fax : 02.51.27.30.60

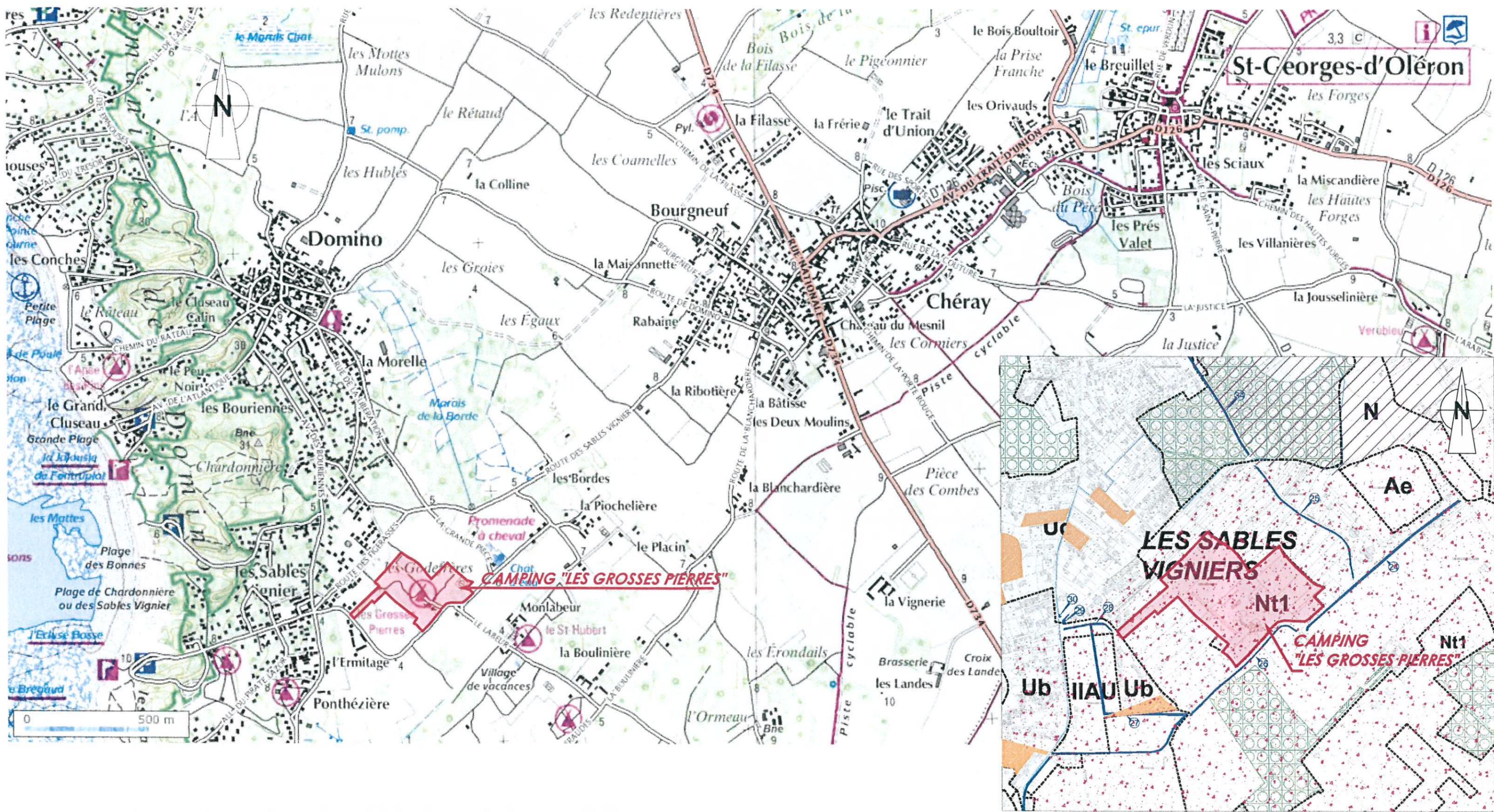
PERMIS D'AMENAGER
Création d'un quartier "VIP"
Camping "Les Grosses Pierres"
Commune de St Georges d'Oléron (17)

DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN
CAS PAR CAS

Date : OCTOBRE 2015



AMBIANCE CHEMINEMENT INTERNE



SARL Yves NICOLAS
 Architecte dplg - Urbaniste
 85 210 SAINTE HERMINE
 Tél. 02 51 27 39 07



S.A. LES GROSSES PIERRES
 CAMPING "LES GROSSES PIERRES"
 17 190 SAINT GEORGES D'OLERON

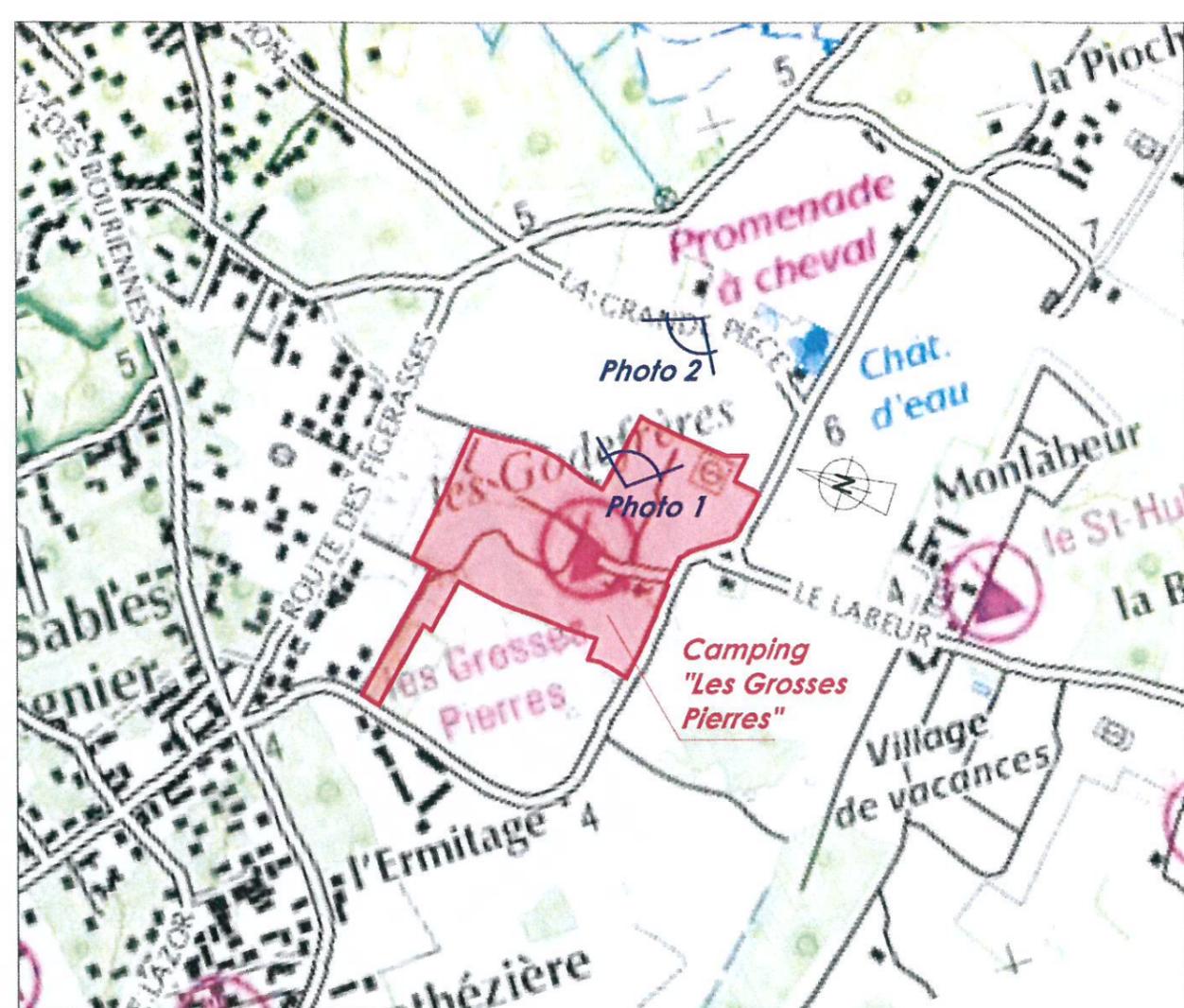
PERMIS D'AMENAGER
 Création d'un quartier "VIP"
 Camping "Les Grosses Pierres" - St Georges d'Oléron

A2 **PLAN DE SITUATION**
 ECHELLE: 1/25 000°
 et Extrait PLU

Photo 1



Photographie dans l'environnement proche depuis le parking du futur aménagement de quartier "VIP"



Plan de situation avec repérage prises de vues photos - Echelle: 1/5000°

Photo 2



Photographie dans le paysage lointain depuis la Grande Pièce

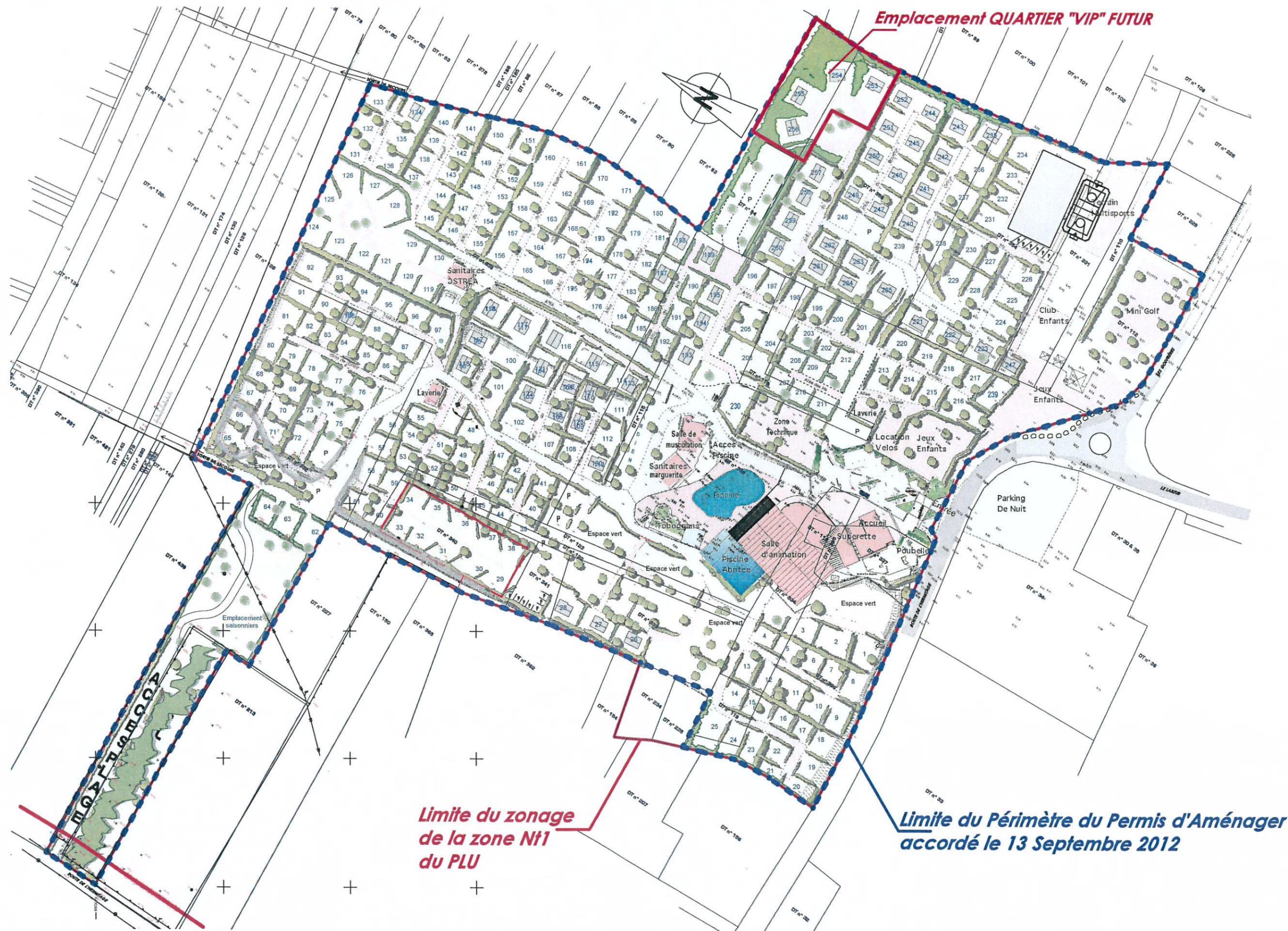
SARL Yves NICOLAS
 Architecte dplg - Urbaniste
 85 210 SAINTE HERMINE
 Tél. 02 51 27 39 07



S.A. LES GROSSES PIERRES
 CAMPING "LES GROSSES PIERRES"
 17 190 SAINT GEORGES D'OLERON

PERMIS D'AMENAGER
 Création d'un quartier "VIP"
 Camping "Les Grosses Pierres" - St Georges d'Oléron

A3 REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Emplacement QUARTIER "VIP" FUTUR

Limite du zonage de la zone N11 du PLU

Limite du Périmètre du Permis d'Aménager accordé le 13 Septembre 2012

Sarl Yves NICOLAS
 Architecte DPLG - Urbaniste
 85210 Ste HERMINE
 tél. 02 51 27 39 07 - fax. 02 51 27 30 60



S.A. LES GROSSES PIERRES
 CAMPING "LES GROSSES PIERRES"
 17 190 SAINT GEORGES D'OLÉRON

PERMIS D'AMENAGER
Création d'un quartier "VIP"
Camping "Les Grosses Pierres" - St Georges d'Oléron

A4 PLAN D'ENSEMBLE DU CAMPING DU PERMIS D'AMENAGER ECHELLE: 1/1500°



Sarl Yves NICOLAS
 Architecte DPLG - Urbaniste
 85210 Ste HERMINE
 tél. 02 51 27 39 07 - fax. 02 51 27 30 60



S.A. LES GROSSES PIERRES
 CAMPING "LES GROSSES PIERRES"
 17 190 SAINT GEORGES D'OLÉRON

PERMIS D'AMENAGER
 Création d'un quartier "VIP"
 Camping "Les Grosses Pierres" - St Georges d'Oléron

A5 PLAN D'ENSEMBLE DU
 CAMPING ETAT FUTUR
 ECHELLE: 1/1500°

QUARTIER "VIP" FUTUR



Sarl Yves NICOLAS
 Architecte DPLG - Urbaniste
 85210 Ste HERMINE
 tél. 02 51 27 39 07 - fax. 02 51 27 30 60

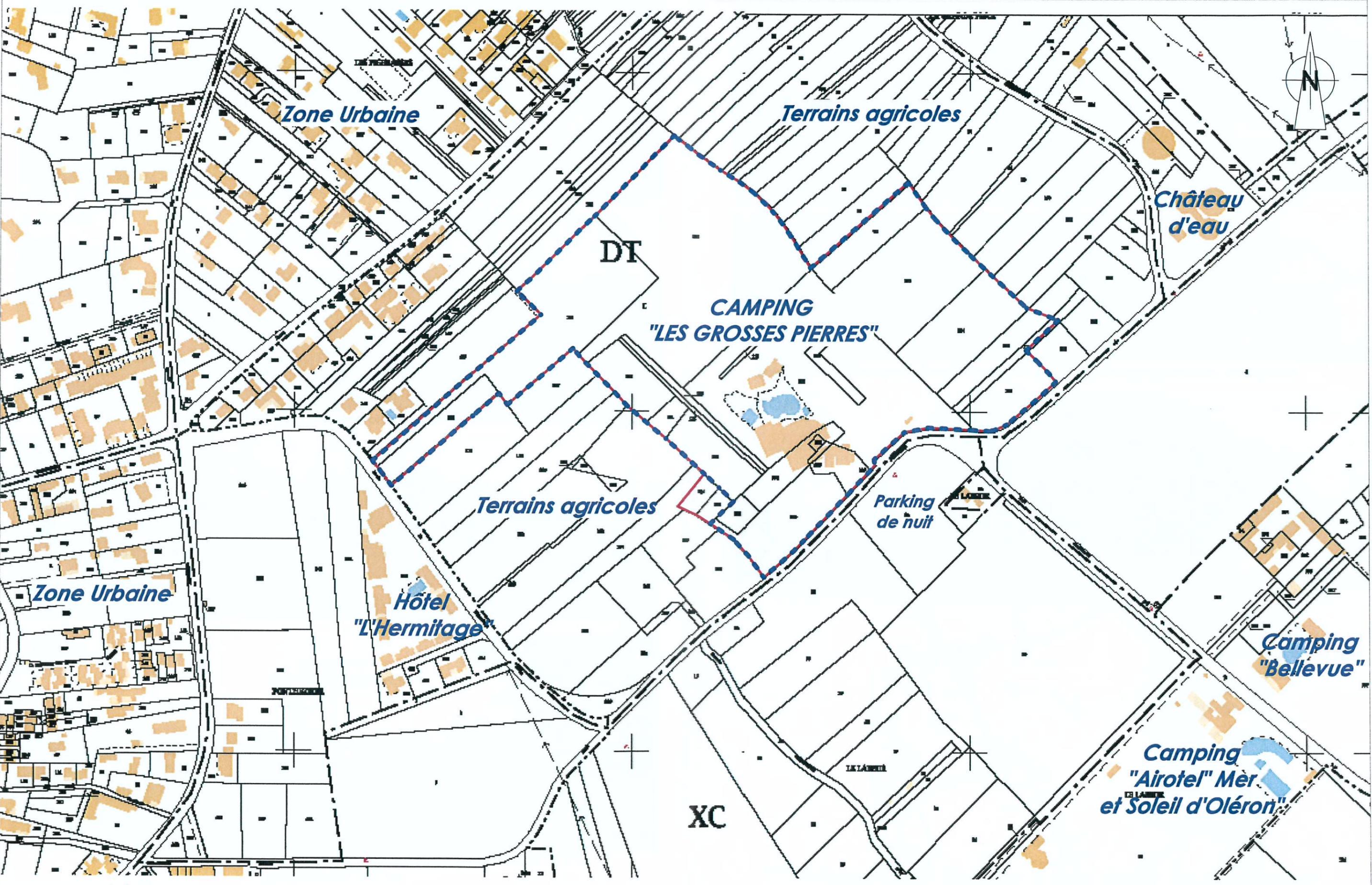


S.A. LES GROSSES PIERRES
 CAMPING "LES GROSSES PIERRES"
 17 190 SAINT GEORGES D'OLERON

PERMIS D'AMENAGER
 Création d'un quartier "VIP"
 Camping "Les Grosses Pierres" - St Georges d'Oléron

A6

PLAN DE MASSE
 DU QUARTIER "VIP"
 ECHELLE: 1/250°



Sarl Yves NICOLAS
 Architecte DPLG - Urbaniste
 85210 Ste HERMINE
 tél. 02 51 27 39 07 - fax. 02 51 27 30 60



S.A. LES GROSSES PIERRES
 CAMPING "LES GROSSES PIERRES"
 17 190 SAINT GEORGES D'OLERON

PERMIS D'AMENAGER
 Création d'un quartier "VIP"
 Camping "Les Grosses Pierres" - St Georges d'Oléron

A7 PLAN DES ABORDS
 DU PROJET
 ECHELLE: 1/2500°



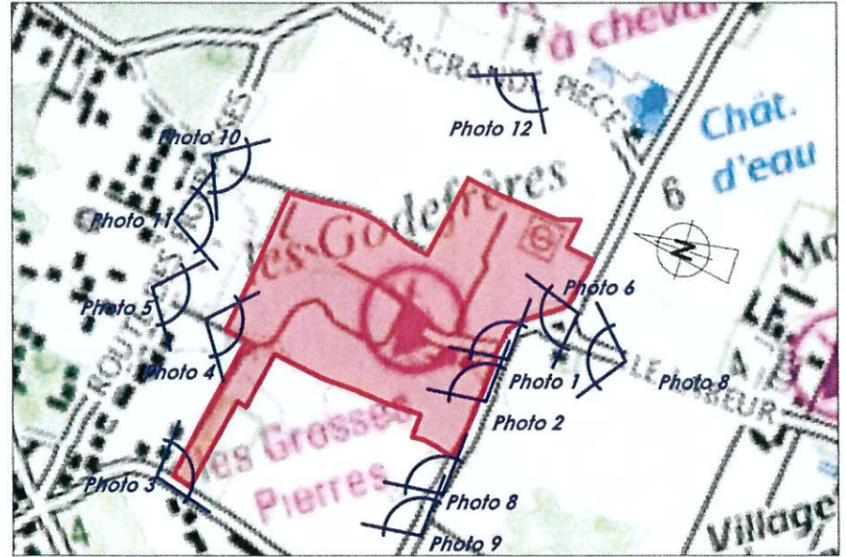
Photographie dans l'environnement proche depuis la Route de l'Hermitage sur l'entrée du camping



Photographie dans le paysage lointain depuis la Route de l'Hermitage sur l'entrée du camping



Photographie dans l'environnement proche depuis la Route de l'Hermitage à l'OUEST du camping



Plan de situation avec repérage prises de vues photos - Echelle: 1/5000°



Photographie dans l'environnement proche depuis la voie d'accès à l'issue de secours NORD OUEST du camping



Photographie dans le paysage lointain depuis la voie d'accès à l'issue de secours NORD OUEST du camping



Photographie dans l'environnement proche depuis le rond point Route de l'Hermitage sur l'aire de jeux enfants



PA 7 - Photographie dans le paysage lointain depuis la route "Le Labeur" au SUD du camping

Sarl Yves NICOLAS
Architecte DPLG - Urbaniste
85210 Ste HERMINE
tél. 02 51 27 39 07 - fax. 02 51 27 30 60



S.A. LES GROSSES PIERRES
CAMPING "LES GROSSES PIERRES"
17 190 SAINT GEORGES D'OLERON

PERMIS D'AMENAGER
Création d'un quartier "VIP"
Camping "Les Grosses Pierres" - St Georges d'Oléron

A8 REPORTAGE
PHOTOS DES
ABORDS DU CAMPING

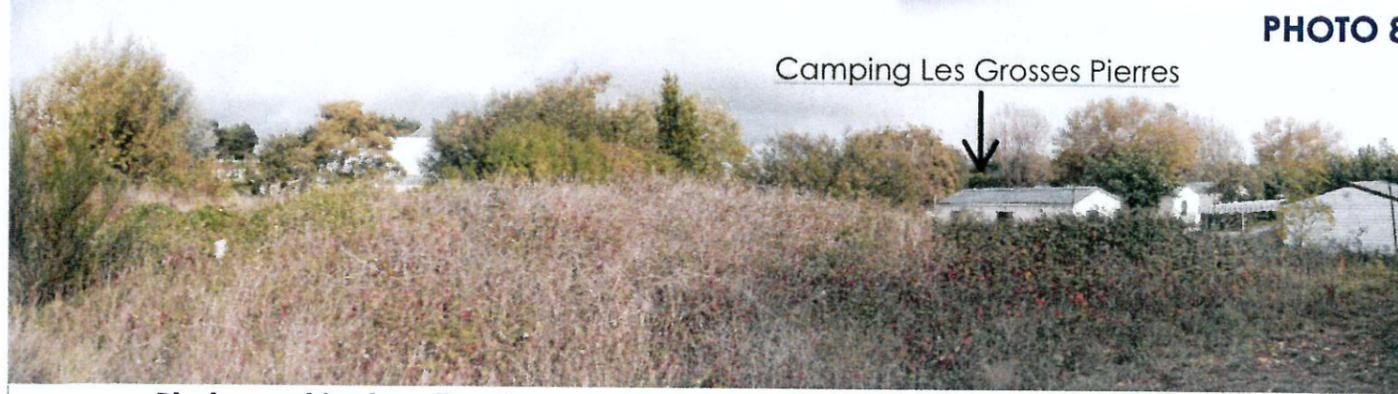


PHOTO 8

Camping Les Grosses Pierres

Photographie dans l'environnement proche depuis la Route de l'Hermitage

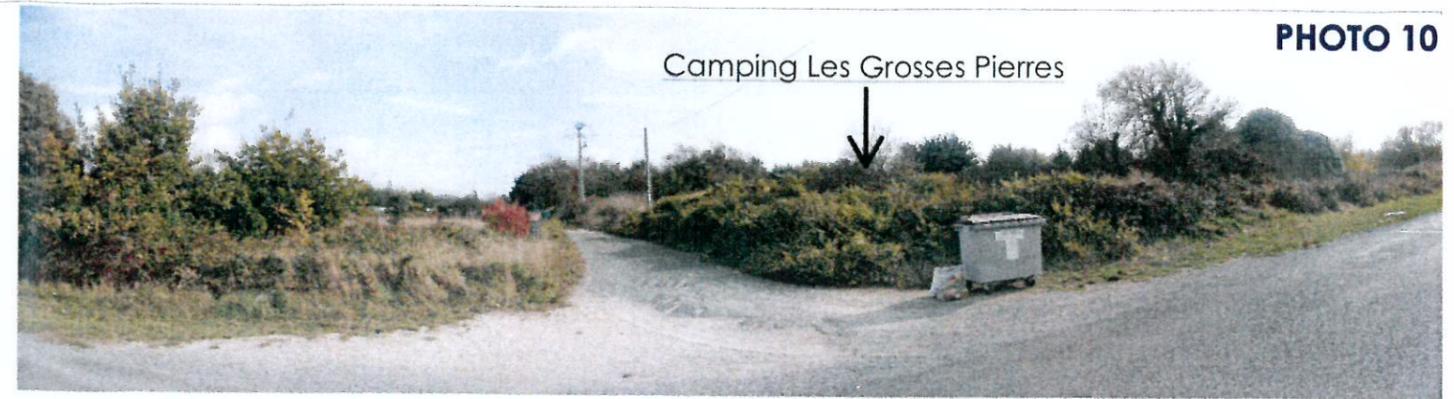


PHOTO 10

Camping Les Grosses Pierres

Photographie dans l'environnement proche depuis la Route des Figerasses

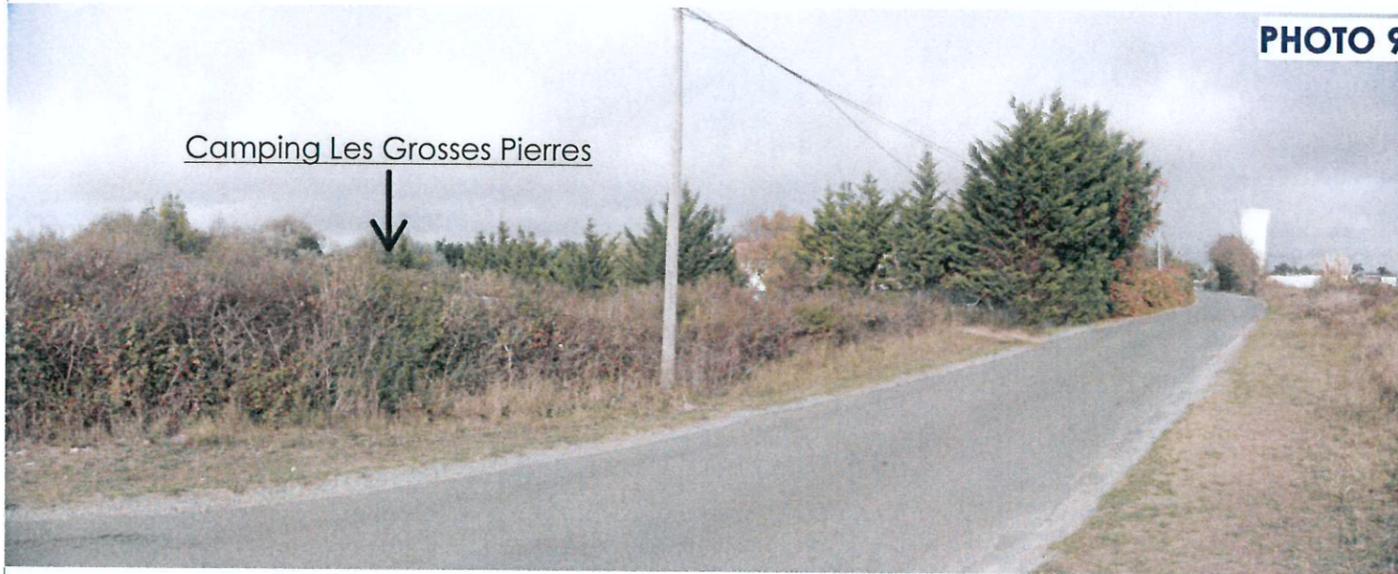


PHOTO 9

Camping Les Grosses Pierres

Photographie dans le paysage lointain depuis la Route de l'Hermitage



PHOTO 11

Camping Les Grosses Pierres

Photographie dans le paysage lointain depuis la Route des Figerasses



PHOTO 12

Camping Les Grosses Pierres

Photographie dans le paysage lointain depuis la Grande Pièce